

<http://www.snetap-fsu.fr/C-T-P-Ministeriel-du-27-novembre.html>



C.T.P. Ministériel du 27 novembre 2007 : les organisations syndicales refusent de siéger

- Nos Actions - Archives - 2007-08 - Archives -
Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2007
Date de parution : 1er décembre 2007

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Salaires / Pouvoir d'achat, Emploi / Précarité : Fortes du succès de la grève du 20 novembre, les six organisations syndicales du MAP ont exigé des réponses immédiates

- **Concernant les rémunérations (primes, salaires)**
- Attribution d'une prime exceptionnelle 2007 aux personnels [TOS](#) à hauteur de celle attribuée aux personnels administratifs de l'enseignement agricole ;
- Harmonisation indemnitaire pour tous les autres personnels du MAP et de ses établissements publics (Formation recherche ; personnels titulaires affectés ou gérés par les établissements publics : Afssa, Haras nationaux, Cemagref... ; non-titulaires du ministère et des établissements publics, agents logés...)
- Mise en ½uvre effective en 2007 des ratios promus/promouvables (avancement de grade) pour les personnels de catégorie C.
- Un véritable plan de requalification pour toutes les filières ;

- **Concernant l'emploi et la précarité :**

Les six organisations syndicales ont exigé en préalable :

- la régularisation de tous les contrats non conformes au droit, aux missions exercées et au temps de travail ;
- le maintien des agents dans l'emploi, et l'ouverture et l'ouverture de négociations sous l'autorité du cabinet du ministre ;
- la mise en place d'un dispositif exceptionnel de titularisation ;
- dans l'immédiat, l'utilisation des procédures réglementaires de recrutement sans concours pour pérenniser les emplois des agents non titulaires et résorber les contrats illégaux rémunérés au-dessous du [SMIC](#) (temps incomplet à 70%, les faux contrats aidés...)
- l'ouverture de concours de recrutement.

Face à l'incapacité du Secrétaire général du MAP de leur apporter des réponses, précises et concrètes, les organisations syndicales ont levé la séance et exigé d'être immédiatement reçues par le Ministre.

Le directeur du cabinet, Michel CADOT, et la conseillère technique en charge des questions sociales et de l'enseignement agricole, Claude VIAU, se sont rendus devant le [CTPM](#).

Les organisations syndicales ont rappelé leurs exigences.

Le cabinet du ministre s'est engagé à expertiser les dossiers soulevés et à mener rapidement des discussions avec les syndicats.

Ceux-ci en ont pris acte et ont maintenu leur décision de quitter la séance du CTPM qui a été interrompue avant même que ne soit examiné le premier point de l'ordre du jour.

Les organisations syndicales appellent les personnels à maintenir leur pression

pour peser sur ces arbitrages